

# Pour empêcher ses voisins d'utiliser son wi-fi, il brouille les ondes de tout Clermont-Ferrand

Publié le 19/11/2021

par [Konbini Techno](#)



© Photo de Clermont-Ferrand : Fabien1309/Wikimedia

## **Tout son quartier aurait potentiellement pu passer en zone blanche.**

Un brouilleur de téléphonie mobile, utilisé par un habitant de Clermont-Ferrand, est à l'origine d'importantes perturbations sur les réseaux mobiles et wi-fi ayant touché cet été la ville et ses alentours, a annoncé l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

Saisie par deux opérateurs de téléphonie mobile pour des perturbations sur le réseau, l'ANFR dit avoir identifié dans un premier temps 24 sites mobiles concernés par le brouillage, à Clermont-Ferrand et dans plusieurs communes voisines, dans le compte rendu de son enquête publié mercredi sur son site.

*"Localiser précisément la source du brouillage" s'apparentait, selon elle, à "chercher une aiguille dans une botte de foin", dans cette ville de plus de 140 000 habitants. Deux*

enquêteurs de l'ANFR venus de Lyon sont finalement parvenus à localiser le quartier puis l'immeuble hébergeant le brouilleur, grâce à un radiogoniomètre (appareil de radiorepérage) fixé sur le toit de leur "véhicule laboratoire".

Accompagnés de six policiers de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) mandatés par le parquet de Paris, encagoulés, casqués et armés de fusils d'assaut, ils avaient pénétré dans l'immeuble pour identifier l'appartement. *"Après un contrôle des occupants, nous pénétrons les lieux et cherchons le brouilleur. Il s'agit d'un brouilleur multibande, installé dans un tiroir de meuble TV"*, raconte l'un d'eux.

Son propriétaire, absent, a indiqué plus tard l'avoir utilisé pour *"empêcher les voisins de se connecter en wi-fi sur la box de son appartement"*. *"Il avait potentiellement transformé tout son quartier en zone blanche, qu'il s'agisse de wi-fi, de GPS ou de mobile"*, note l'ANFR.

Cet émetteur radio conçu pour brouiller, perturber ou bloquer les signaux ou services de radiocommunication est notamment utilisé par les criminels pour neutraliser un système d'alarme sans fil dans le cadre de cambriolages, brouiller les ondes envoyées par les clés électroniques pour déverrouiller les portières et s'emparer d'une voiture, etc.

La portée de l'équipement peut avoir de graves conséquences : un brouilleur de GPS utilisé par un employé qui veut cesser d'être géolocalisé par son employeur peut perturber des avions à 2 000 mètres d'altitude ou parqués à 500 mètres. Son utilisation peut aussi mettre en danger des vies humaines en perturbant les appels d'urgence, par exemple, rappelle l'ANFR. La loi prévoit une sanction pénale allant jusqu'à six mois de prison et 30 000 euros d'amende.

***Konbini techno avec AFP***